



BNP Paribas Fortis Funding émet un nouveau titre de créance structuré: **VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018**

VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 est un nouveau titre de créance structuré émis par BNP Paribas Fortis Funding pour une durée de 7 ans et destiné à l'investisseur prudent et sensibilisé au thème de l'efficacité énergétique. Ses principales caractéristiques:

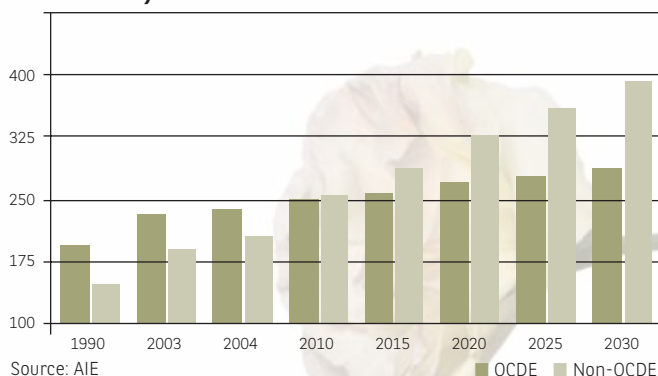
- ✓ le droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance, sauf en cas de faillite de l'émetteur ou du garant,
- ✓ un rendement associé à la performance de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency Excess Return (ER), via la distribution éventuelle de coupons annuels potentiellement élevés,
- ✓ une exposition variable à la performance de l'indice afin d'optimiser le rendement.

Selon les prévisions de l'ONU et de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE), la consommation énergétique mondiale devrait augmenter de plus de 44% entre 2006 et 2030. Pour lutter contre les effets néfastes de cette explosion de la demande d'énergie, de nombreux gouvernements se sont engagés dans des politiques nationales et internationales visant à contrôler les émissions de CO₂ dans leur pays. Soumises à de nouvelles normes contraignantes, les entreprises doivent à leur tour trouver le moyen de réduire leur facture énergétique tout en continuant à répondre aux besoins de leurs clients.

L'efficacité énergétique – ou l'art de réaliser des économies d'énergie – apporte une réponse à ce challenge. Les entreprises qui se sont positionnées très tôt sur ce terrain sont en train de gagner un réel avantage compétitif. Toyota et sa voiture hybride en sont un bel exemple. Sept ans après le lancement de sa Prius, le constructeur automobile japonais conserve toujours 74% de part du marché des véhicules hybrides aux Etats-Unis. (Source BNP Paribas Fortis)

Si vous êtes également convaincu du potentiel des entreprises positionnées sur le segment de l'efficacité énergétique, mais que la volatilité des actions de ce secteur vous effraie, optez pour VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 émis par BNP Paribas Fortis Funding.

Évolution de la consommation d'énergie en QBTU (Quadrillion British Thermal Units)



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 13 novembre 2010 à 9 h au 14 janvier 2011 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



auprès de votre **private banker**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** sur www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER

L'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER* est un indice maison exclusivement constitué d'entreprises dont une part importante de l'activité est liée au thème de l'efficacité énergétique.

La composition de l'indice repose sur une sélection rigoureuse des entreprises présentant le meilleur potentiel au sein du secteur de l'efficacité énergétique. Cette sélection, effectuée selon une méthodologie objective et transparente, est fondée sur 3 critères clés:

- 1. Univers:** pour intégrer l'indice, l'entreprise doit bien sûr exercer une activité liée au thème de l'efficacité énergétique, mais elle doit en outre présenter un avenir prometteur dans ce segment.
- 2. Taille et liquidité:** l'entreprise doit présenter une capitalisation boursière suffisante pour garantir une bonne liquidité de ses actions.
- 3. Valorisation et rentabilité:** une attention particulière est accordée à la rentabilité future de l'entreprise et au potentiel de son cours boursier.

La composition de l'indice, qui peut varier de 5 à 50 actions, est réajustée tous les 6 mois (en avril et octobre) sur base des 3 critères précités. Cette révision périodique pourrait par conséquent entraîner une recomposition de la liste des entreprises ci-dessous.

Indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER: composition et pondération au 29.10.2010

| | Entreprise | Pays | Poids |
|----|----------------------------------|-------------|-------|
| 1 | Emerson Electric Co | États-Unis | 4,31% |
| 2 | Schneider Electric SA | France | 4,31% |
| 3 | Atlas Copco AB (A shares) | Suède | 4,31% |
| 4 | BorgWarner Inc. | États-Unis | 4,31% |
| 5 | Compagnie de Saint-Gobain SA | France | 3,92% |
| 6 | Johnson Controls Inc. | États-Unis | 3,92% |
| 7 | Nalco Holding Co | États-Unis | 3,92% |
| 8 | Lennox International Inc. | États-Unis | 3,92% |
| 9 | Kon. Philips Electronics NV | Pays-Bas | 3,53% |
| 10 | ASML Holding NV (NY reg. shares) | Pays-Bas | 3,53% |
| 11 | Electrolux AB (B) | Suède | 3,53% |
| 12 | Cree Inc. | États-Unis | 3,53% |
| 13 | Michelin (CGDE-B) | France | 3,53% |
| 14 | Daikin Industries Ltd | Japon | 3,53% |
| 15 | Owens Corning | États-Unis | 3,53% |
| 16 | International Rectifier Corp. | États-Unis | 3,53% |
| 17 | ABB Ltd (reg.) | Suisse | 3,14% |
| 18 | Lafarge SA | France | 3,14% |
| 19 | Alstom SA | France | 3,14% |
| 20 | Itron Inc. | États-Unis | 3,14% |
| 21 | Epistar Corp. | Taiwan | 3,14% |
| 22 | Panasonic Corp. | Japon | 3,14% |
| 23 | Siemens Ag (reg.) | Allemagne | 3,14% |
| 24 | Toyota Motor Corp. | Japon | 2,75% |
| 25 | EDF - Electricité de France SA | France | 2,75% |
| 26 | Invensys plc | Royaume-Uni | 2,75% |
| 27 | Woodward Governor Co | États-Unis | 2,75% |
| 28 | EnerNOC Inc. | États-Unis | 2,75% |
| 29 | Power Integrations Inc. | États-Unis | 1,96% |
| 30 | Diodes Inc. | États-Unis | 1,57% |

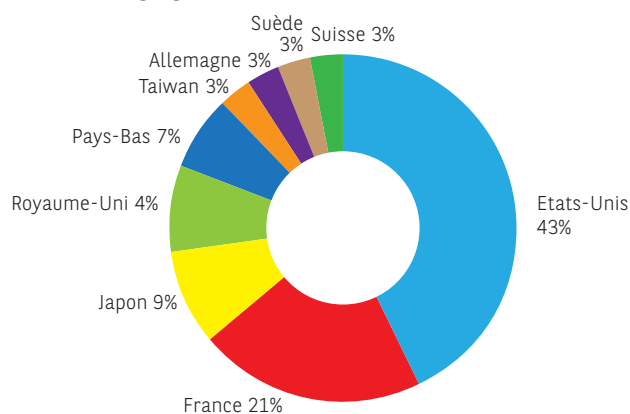
Source: Bloomberg au 29 octobre 2010. Performances Excess Return, en EUR. Simulation de performance et de composition sur base de données proforma sur la période du 30 avril 2004 au 29 février 2008. A partir du 29 février 2008, performance sur base de données historiques. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.

* Indice propriétaire BNP Paribas. Indice Excess Return (ER): distribue l'excédent de sa performance totale (performance positive ou négative + réinvestissement des dividendes des actions qui le composent) par rapport à l'Euribor.

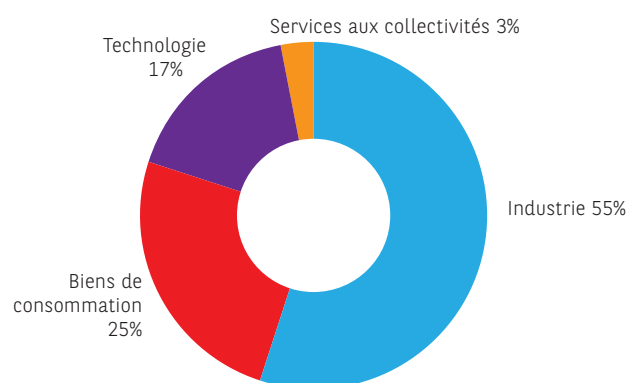
Pour en savoir plus...

Vous pouvez suivre l'évolution de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER sur le site www.bnpparibasindex.com

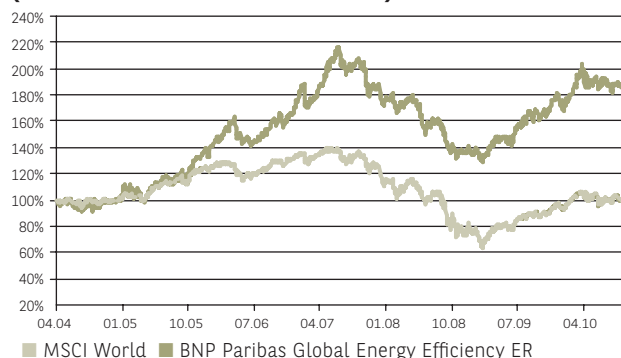
Répartition géographique au 29.10.2010



Répartition sectorielle au 29.10.2010



Performances comparées de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER et de l'indice MSCI World depuis le 30.04.2004 (données rebasées à 100 au 30.04.2004)



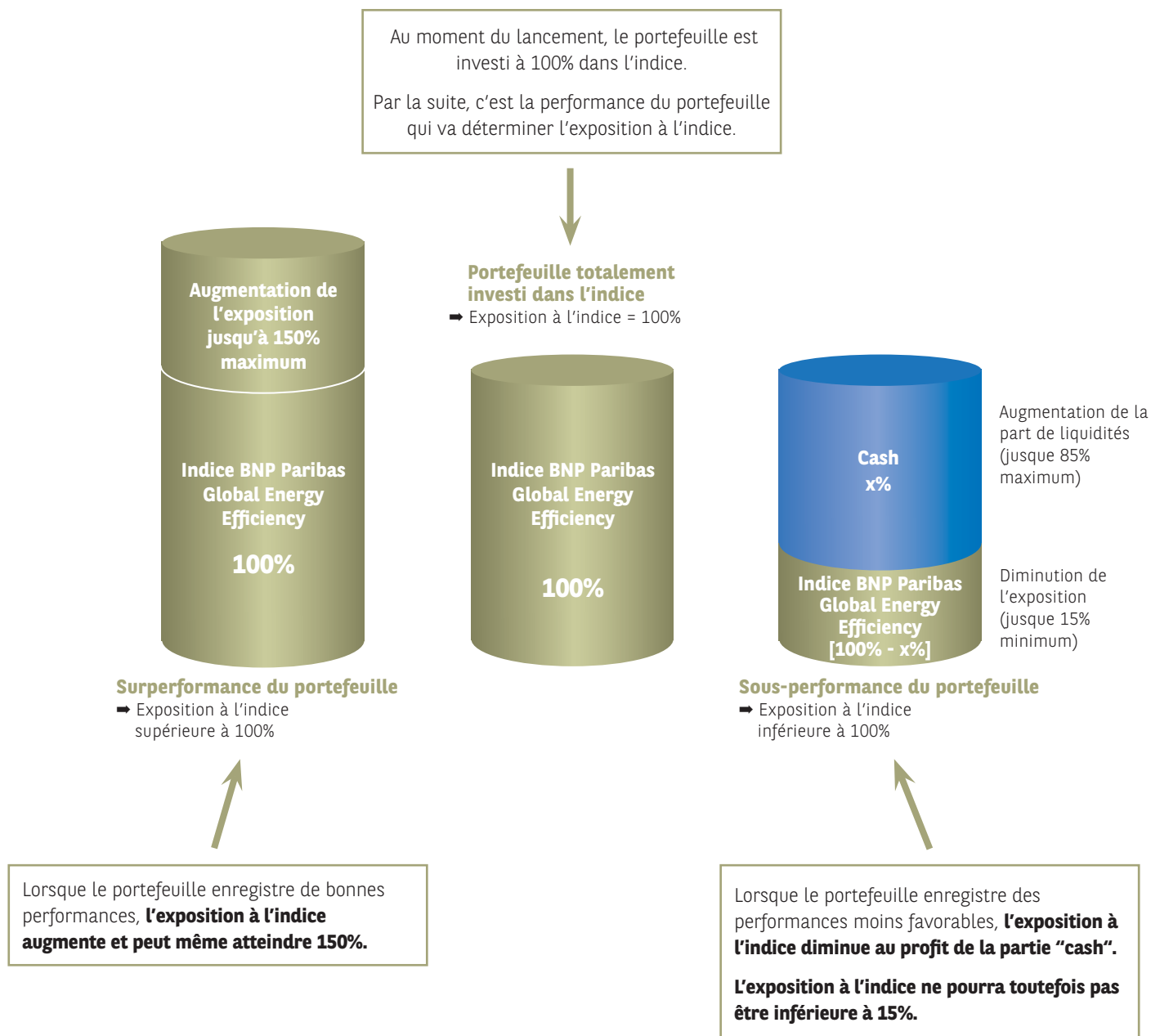
VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018, ou les vertus de l'asymétrie

VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 est un nouveau titre de créance structuré émis par BNP Paribas Fortis Funding pour une durée de 7 ans. Son objectif est de permettre à l'investisseur prudent de participer aux performances des entreprises leaders dans le segment de l'efficacité énergétique partout dans le monde, pour viser des coupons annuels **potentiellement élevés**.

Pour participer à la croissance du secteur de l'efficacité énergétique, VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 associe son rendement à la performance d'un **portefeuille composé**:

- de l'indice **BNP Paribas Global Energy Efficiency ER** (voir description de l'indice ci-avant); et/ou
- d'une **partie "cash"** (liquidités) pour limiter les risques en cas d'évolution adverse de l'indice.

Mécanisme simplifié d'allocation du portefeuille



Ce mécanisme d'exposition variable et optimisée à l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER (qui fait appel à l'utilisation de produits dérivés financiers) permet:

- de **générer du rendement en profitant de manière optimale d'une hausse des cours boursiers dans le secteur de l'efficacité énergétique,**
- de **minimiser l'impact d'une mauvaise période boursière sur le portefeuille.**

Concrétiser une bonne performance par un coupon annuel

VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 est un titre de créance structuré conçu pour transformer les belles performances boursières espérées des entreprises actives dans le secteur de l'efficacité énergétique en coupons potentiellement élevés.

| Pendant les 6 premières années | À l'échéance |
|---|--|
| L'investisseur aura droit à un coupon (brut) égal à 50% de toute performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ. En cas d'évolution négative du portefeuille, aucun coupon ne sera distribué pour l'année considérée. Chaque coupon versé sera détaché de la valeur du portefeuille. En d'autres mots, la valeur du portefeuille sera diminuée du montant du coupon distribué. | L'investisseur aura droit <ul style="list-style-type: none"> • au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale, sauf en cas de faillite de l'émetteur ou du garant; • à un dernier coupon (brut) égal à 100% de toute évolution positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ. En cas d'évolution négative du portefeuille, aucun coupon ne sera distribué. |

Scénarios d'attribution des coupons

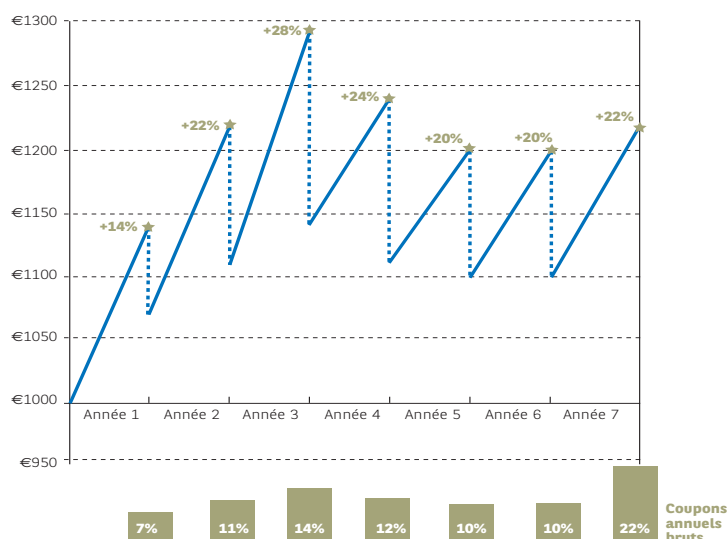
Donnés à titre purement explicatif de ce qui précède, ces différents scénarios ne préjugent en rien de l'évolution future du portefeuille ni des coupons qui seront effectivement distribués.

Scénario favorable

La valeur du portefeuille est supérieure à sa valeur de départ à chaque date d'observation.

→ Un coupon est distribué chaque année.

- Le montant brut des 6 premiers coupons est égal à 50% de la performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ. Après paiement du coupon, la valeur de celui-ci est déduite de la valeur du portefeuille (ligne verticale en pointillés).
- A l'échéance, le montant brut du dernier coupon est égal à 100% de la performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ et le capital est remboursé à 100% de la valeur nominale.
- Le rendement annualisé brut est de 11,27% (sur base du prix d'émission de 102%).

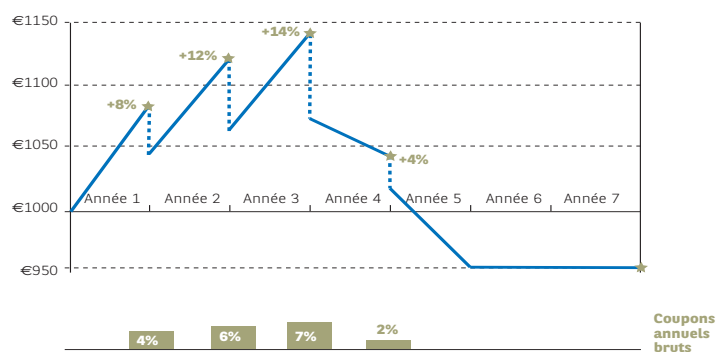


Scénario neutre

Après être restée supérieure à sa valeur de départ pendant 4 ans, la valeur du portefeuille diminue et passe sous son niveau de départ durant la 5ème année.

→ Seuls 4 coupons seront distribués.

- Le montant brut des 4 premiers coupons est égal à 50% de la performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ. Après paiement du coupon, la valeur de celui-ci est déduite de la valeur du portefeuille (ligne verticale en pointillés).
- Tous les coupons suivants, y compris le dernier, sont nuls.
- A l'échéance, le capital est remboursé à 100% de la valeur nominale.
- Le rendement annualisé brut est de 2,50% (sur base du prix d'émission de 102%).

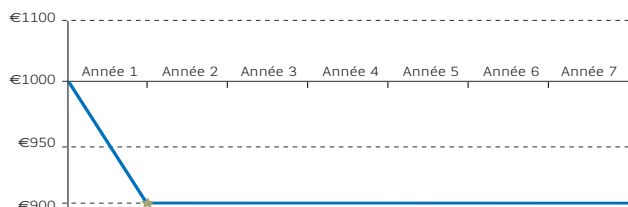


Scénario défavorable

La valeur du portefeuille reste inférieure à sa valeur de départ durant les 7 années.

→ Aucun coupon n'est distribué.

- A l'échéance, malgré la mauvaise performance du portefeuille, le capital est remboursé à 100% de la valeur nominale.
- Le rendement annualisé brut est de -0,282% (sur base du prix d'émission de 102%).



Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 est destiné à l'investisseur présentant un profil de risque **Conservative à Balanced (neutre)**. Il peut néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter son private banker.

Le pour et le contre...

| Avantages | Risques |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale, à l'échéance, quelle que soit l'évolution de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER.• Durant les 6 premières années, droit à un coupon annuel brut égal à 50% de toute performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ. De cette manière, une bonne performance intermédiaire du portefeuille est partiellement sécurisée par l'octroi d'un coupon.• A l'échéance, droit à un coupon annuel brut égal à 100% de toute performance positive du portefeuille par rapport à sa valeur de départ.• Participation à la performance de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER, constitué des actions des entreprises les plus performantes du secteur de l'efficacité énergétique, sans avoir à investir directement dans ces actions.• Gestion asymétrique du portefeuille (composé de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER et de liquidités) via une surexposition à l'indice quand la tendance du portefeuille est haussière et un arbitrage partiel au profit des liquidités quand la tendance du portefeuille est baissière. | <ul style="list-style-type: none">• Risque de crédit: en cas de défaut de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.• Risque de contreperformance de l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER: risque de ne recevoir aucun coupon si la performance du portefeuille reste nulle ou négative aux sept dates d'observation.• Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres de créance (qui ne sont pas cotés en bourse). Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.• Risque de marché: le cours de VARIABLE GEARING CALL ENERGY EFFICIENCY 2018 peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.• Risque lié à la gestion asymétrique: en cas de rebond du marché, la gestion asymétrique ne permet pas une réactivité immédiate du portefeuille à ces conditions plus favorables. |

Documentation

Le Prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son Supplément daté du 26 octobre 2010, tous deux approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 12 novembre 2010 sont rédigés en anglais et constituent ensemble le Prospectus. Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement tous ces documents et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".

Ces documents sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Il est aussi recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission

| | |
|---|---|
| Émetteur | BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA. |
| Garant | Fortis Banque SA. Rating (et perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch. La signification de ce rating et de cette perspective est reprise dans le Prospectus (voir ci-après). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. |
| Titres | <ul style="list-style-type: none"> • Valeur nominale: 1.000 EUR. • Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR. • Code ISIN: XS0547349992 - Série 674. • Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais. • BNP Paribas Fortis sera <i>Market Maker</i> sur le marché secondaire. |
| Date d'émission et de paiement | 21 janvier 2011. |
| Prix d'émission | 102% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 2%, à charge de l'investisseur particulier). |
| Date d'échéance | Le 21 janvier 2018, soit une durée de 7 ans. |
| Prix de remboursement | Droit au remboursement de 100% de la valeur nominale à l'échéance (sauf en cas de défaut de l'émetteur et du garant). |
| Rendement | <p>Coupons annuels non garantis, dont le montant est associé à l'évolution de la valeur du portefeuille (voir détails en page 4).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant des six premiers coupons sera égal à 50% de toute évolution positive du portefeuille par rapport à sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative, le coupon sera nul. • Le montant du dernier coupon sera égal à 100% de toute évolution positive du portefeuille par rapport à sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative, ce coupon sera nul. • Dates de distribution des coupons: 23 janvier 2012, 21 janvier 2013, 21 janvier 2014, 21 janvier 2015, 21 janvier 2016, 23 janvier 2017 et 21 janvier 2018. |
| Valeur du portefeuille | <ul style="list-style-type: none"> • La valeur du portefeuille est calculée chaque jour sur base de: <ul style="list-style-type: none"> - l'exposition du portefeuille à l'indice BNP Paribas Global Energy Efficiency ER, - la revalorisation de l'éventuel emprunt permettant une exposition supérieure à 100%, - l'exposition éventuelle du portefeuille aux liquidités, - la déduction d'un facteur d'ajustement permettant notamment le paiement des commissions et le financement de la garantie en capital à l'échéance. Vous trouverez plus d'infos sur le calcul de la valeur du portefeuille dans les Final Terms, dans la section 18 (i). • Date d'observation initiale: 14 janvier 2011. • Dates d'observation intermédiaires: 16 janvier 2012, 14 janvier 2013, 14 janvier 2014, 14 janvier 2015, 14 janvier 2016 et 16 janvier 2017. • Date d'observation finale: 15 janvier 2018. |
| L'indice Global Energy Efficiency ER | <p>L'Indice Global Energy Efficiency ER® ("l'Indice") est la propriété exclusive de BNP Paribas (le "Promoteur de l'Indice"). BNP Paribas Arbitrage SNC ("l'Agent de calcul") et le Promoteur de l'Indice ne peuvent garantir l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de l'Indice, ni les statistiques incluses ou encore celles sur lesquelles il est fondé. L'Agent de calcul et le Promoteur de l'Indice déclinent toute responsabilité pour les erreurs, omissions ou interruptions connexes. L'Agent de calcul et le Promoteur de l'Indice ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats provenant de l'utilisation de l'Indice. L'Agent de calcul et le Promoteur de l'Indice ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite, et réfutent expressément toute garantie concernant le caractère négociable de l'Indice, ou l'adéquation à une fin donnée ou toute utilisation liée à l'Indice ou aux données le composant. Sans limiter ce qui précède, l'Agent de calcul et le Promoteur de l'Indice ne sont en aucun cas responsables en cas de dommages intérêts, préjudices spéciaux, indirects ou consécutifs (y compris tout manque à gagner), même s'ils sont informés de tels risques. © BNP Paribas (2010). Tous droits réservés.</p> |
| Frais | <ul style="list-style-type: none"> • Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique. • Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis. |
| Fiscalité | <p>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p>Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire. TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).</p> |
| Risques | <p>En cas de défaut de l'émetteur ou du garant, le détenteur de ces titres de créance structurés supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de ces titres de créance structurés peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre l'existence d'un marché secondaire et le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale. Pour une liste complète des facteurs de risques, en ce compris les éventuels conflits d'intérêts, veuillez vous référer aux pages 12 et suivantes du Prospectus.</p> |

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.